

Image not found or type unknown



Garde d'enfant suite à ts

Par **Adelezouzou99**, le **06/02/2024** à **21:53**

Bonjour voilà je vous explique je suis séparé depuis septembre 2021 du père de mon fils

On est en droit parentaux à 50/50 avec un droit de visite week-end et vacances pour le papa le soucis c'est que mr a essayé de mettre fin à ces jours avec crise d'hystérie et menace en sachant que y a des antécédents de violence conjugale et mr a fait l'objet d'un signalement pour danger d'enfant pour appartement mal entretenu déjà et que là avec ces crises il a cassé tous son appartement

J'aimerais savoir si suite à ça je peux faire modifier les droits de visiter et droit parentale ???

Par **Marck.ESP**, le **06/02/2024** à **22:07**

Bienvenue

Dans certaines situations, la justice peut effectivement prendre ce genre de décision.

Voyez un avocat spécialisé en droit de la famille.